

## **L'an deux mil huit, le onze décembre,**

à vingt heures trente minutes, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Chantal DECROIX, Maire.

**PRESENTS** : Mme Decroix, Mme Duvivier, M. Vatelier, M. Vanderpert, M. Fleutry, Mme Lakièvre, M. Demarais, M. Jardot, Mme Joly, M. Dubuc.

**ABSENTS EXCUSES** : Néant

**SECRETAIRE** : Madame Duvivier

Le procès verbal de la réunion du 9 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

### **I. PRIME DE FIN D'ANNEE DES AGENTS**

Il est décidé d'accorder aux agents pour l'année 2008 les primes suivantes :

50 % du salaire mensuel pour Cyril Das, 60 % du salaire mensuel pour Fabienne Martin, 60 % du salaire mensuel pour Michèle Sageot, 60 % du salaire mensuel pour Sabine Sadé. Pour Grégory Delamarre, son embauche récente ne donne pas lieu à une prime cette année.

### **II. TARIF 2009 DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE D'ANIMATION**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer pour la location de la salle polyvalente et de la salle d'animation pour l'année 2009 le tarif suivant :

<b>LIBELLES TARIF 2009</b>	<b>HABITANTS LA VIEUX RUE</b>	<b>HABITANTS HORS COMMUNE</b>
Grande Salle Forfait Week-End	300.00 €	500.00 €
Arrhes	100.00 €	250.00 €
Caution	500.00 €	1 000.00 €
Location de la vaisselle	1.20 €	1.20 €
Heures de ménage (rattrapage)	25.00 €	25.00 €
Grande salle Vin d'honneur	120.00 €	
Grande salle Location de verres	0.10 €	
Salle d'animation (vin d'honneur)	70.00 €	140.00 €
Salle d'animation location des verres	0.10 €	0.10 €
Salle d'animation Forfait Week-End	150.00 €	
Grande salle comité d'entreprises en semaine		150.00 €
Forfait pour les associations hors commune		60.00 €

### **III. TARIF CONCESSIONS FUNERAIRES ET CAVURNES**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer à l'unanimité le tarif suivant sur les concessions funéraires et les caverne :

- Cavernes :	30 ans	60 €
	50 ans	120 €
- Concessions :	50 ans	220 €
	30 ans	110 €
	15 ans	60 €

### **IV. REVISION DU POSTE ET DU CONTRAT HORAIRE DE MONSIEUR DELAMARRE**

Madame Sageot doit se faire hospitaliser en janvier 2009, ce qui entraînera un arrêt de travail pendant 2 ou 3 mois. Grégory Delamarre est d'accord pour la remplacer à la cantine. Madame le Maire a demandé aux institutrices d'assurer la surveillance des enfants avec Monsieur Delamarre de 12 heures à 13 heures 30 et dans le cas d'une réponse positive, Mademoiselle Julie Joly reviendrait pour la garderie périscolaire le matin et le soir ainsi que pour le ménage des classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette solution. Il charge Madame le Maire d'établir les contrats de travail correspondants. Le contrat de Monsieur Grégory Delamarre sera établi à l'indice brut 305.

### **V. PARTICIPATION AU PROJET DE CLASSE DES ELEVES DU COLLEGE D'ISNEAUVILLE**

Le collège d'Isneauville met en place un échange de classe avec un établissement polonais. Trois jeunes habitants de La Vieux Rue sont concernés. Afin d'aider au financement de ce projet il est demandé une subvention de 15 € par collégien soit 45 € pour notre commune. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

### **VI. DELIBERATION POUR LA REMUNERATION DES PERSONNES ASSURANT L'ACCUEIL DES ENFANTS EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS**

La délibération avait été prise en fixant la rémunération d'une personne à l'indice brut 293 soit 8.74 € brut de l'heure. Accord à l'unanimité.

### **VII. QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Madame le Maire propose de distribuer à chaque foyer pour la nouvelle année un sac pocket à la place du calendrier ou du bulletin municipal offert les années passées. Le coût est de 507.10 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.
- ❖ Le Préfet de Seine Maritime a validé le périmètre du SCOT du Pays entre Seine et Bray regroupant les trois intercommunalités, du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville et des Portes Nord Ouest.
- ❖ Suivant le dernier recensement de la population effectué en février 2008 l'INSEE a calculé la population légale à prendre en compte au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le montant de la population totale est de 448 dont 444 pour la population municipale et 4 pour la population comptée à part.

- ❖ Une formation de une à deux journées est proposée sur le Développement Durable. Monsieur Vanderpert s'y rendra.
- ❖ Madame le Maire a reçu une lettre de convocation à expertise de la société SARETEC agissant pour la compagnie CIVIS, assureur de protection juridique de Monsieur et Madame Mestré. Le litige concerne l'indice de cavité à proximité de la propriété des Mestré.
- ❖ Un contrôle de l'URSSAF s'effectuera en janvier 2009 sur les années 2006, 2007, 2008.
- ❖ Suite à l'intervention de Veolia la borne incendie près de la salle polyvalente est maintenant aux normes de sécurité. Le débit relevé est supérieur à celui relevé précédemment
- ❖ Monsieur Vatelier a demandé un devis à l'entreprise Goujon pour le démoussage de l'école qui s'élève à 1400 € et pour la Mairie à 600 €. La salle des fêtes sera aussi à faire. A voir au prochain budget.
- ❖ Des autocollants « Commune de La Vieux Rue » seront collés sur le véhicule électrique.
- ❖ Monsieur Démarais signale que l'eau de pluie remplit l'abri bus de Saint Saire. Des travaux seront nécessaires, comme relever le sol et faire une tranchée derrière l'abri bus.
- ❖ Monsieur Fleutry a rencontré Monsieur Singeot qui attend un courrier de la Mairie concernant une concession dans le cimetière. Une réponse lui sera faite par écrit.
- ❖ Le samedi 13 décembre aura lieu la vente des sapins de Noël.
- ❖ Des travaux d'enfouissage de ligne électrique sont prévus rue du Mont Ménin ce qui occasionnera quelques difficultés de circulation.
- ❖ Madame Lakièvre avec Madame Decroix a assisté à une réunion d'information sur le projet de construction d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA) à Blainville Crevon. Elle se situera route de Ry, comptera 20 logements avec 24 résidents autonomes. Elle ouvrira dans 4 ans et accueillera les personnes âgées des 10 communes environnantes. Elle créera 7 emplois.
- ❖ La commune de Préaux a plastifié le plan local d'urbanisme. Cela a été fait par la société Graphelio. Il serait nécessaire de faire la même chose pour le PLU de La Vieux Rue.
- ❖ Monsieur Jardot est d'accord pour remplacer Monsieur Beucher comme délégué à la Communauté de Communes.
- ❖ Les vœux du Maire auront lieu le 9 janvier 2009 à 20 heures 30.

Séance levée à 23 heures 40

Prochain conseil municipal le jeudi 22 janvier 2009 à 20 heures 30.